

**Objet :** Contrat de prestations de services culturels avec l'association « L'ensemble Kiosque à Musique »

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux souhaite programmer un certain nombre de spectacles, théâtre, on man show, animation, etc. ;

**Considérant** que l'association « « L'ensemble Kiosque à Musique » propose un concert dénommé « Musiques de films et variétés par l'Ensemble kiosque à Musique d'Avignon » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

#### DECIDE

**Article 1 :** De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du concert « Musiques de films et variétés par l'Ensemble kiosque à Musique d'Avignon » le Dimanche 25 février 2024 à 15h à la salle des fêtes du Château d'Eau
- avec l'association « L'ensemble Kiosque à Musique », 4 rue Chambonnet ; 84000 AVIGNON
- avec un montant fixe de 600,00 € HT

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 8 février 2024

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte exécutoire**

Envoyé le : 22.02.2024.

Affiché le : 22.02.2024.